



RAPPORT DE PRESENTATION
DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

SOMMAIRE

Préambule

I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023 page 3

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT page 4

1. Les dépenses de fonctionnement page 4

2. Les recettes de fonctionnement page 6

III – SECTION D'INVESTISSEMENT page 10

1. Les dépenses d'investissement page 10

2. Les recettes d'investissement page 12

IV – ENDETTEMENT COMMUNAL page 13

Préambule

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L. 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. »

Le présent rapport répond à cette obligation et présente donc l'analyse des résultats financiers de l'année 2023 du Compte Financier Unique (CFU).

Le C.F.U. a vocation à devenir, à partir de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens, si le législateur en décide ainsi.

Sa mise en place vise plusieurs objectifs :

- favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- améliorer la qualité des comptes,
- simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

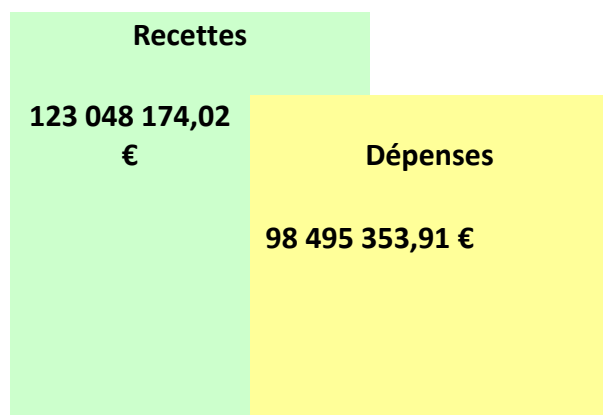
En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

La présentation qui suit utilise le schéma traditionnel par section, en observant les recettes et les dépenses de chacune d'elles, en comparant les réalisations dans chaque chapitre pour les années 2022 et 2023.

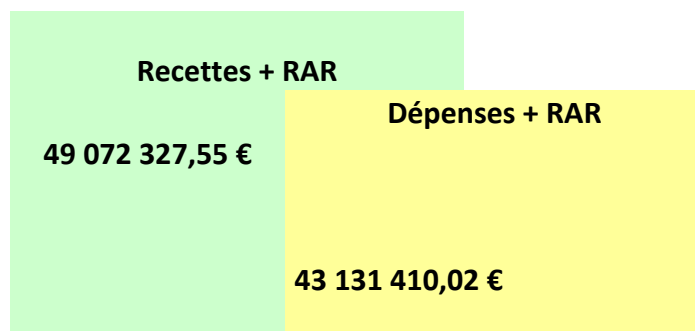
La présentation concomitante de la reprise des résultats 2023 facilite ainsi la lisibilité des documents financiers.

I – VUE D'ENSEMBLE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2023

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



Excédent de fonctionnement
24 552 820,11 €

Excédent d'investissement
5 940 917,53 €

Excédent de fonctionnement à reporter en 2024
24 552 820,11 €

Les résultats de l'exercice 2023 font apparaître un excédent de la section de fonctionnement de 24 552 820,11€.

Dans le même temps, la section d'investissement présente également un excédent de 5 940 917,53 €.

Aussi, l'excédent reporté en fonctionnement sur l'exercice 2024 s'élève à 24 552 820,11 €.

Ce résultat a été obtenu d'une part suite à la vente en fin d'année 2023 de baux emphytéotiques au profit du Logis Familial Varois d'un montant de 13,6 M€ et d'autre part grâce à la politique de gestion rigoureuse et optimale mise en place par la municipalité depuis 10 ans.

II – SECTION DE FONCTIONNEMENT

1. Les dépenses de fonctionnement

		CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Ecart	%
011	Charges caractère général	12 909 215	16 099 322	14 468 594	-1 630 729	-10,1%
012	Charges personnel	36 642 779	37 888 652	38 754 132	865 480	2,3%
014	Atténuation de produits	4 798 946	5 261 465	4 612 684	-648 781	-12,3%
65	Autres charges gestion courante	9 932 898	9 766 016	10 570 205	804 189	8,2%
66	Charges financières	352 780	314 886	469 503	154 617	49,1%
67	Charges exceptionnelles	178 274	67 058	20 849	-46 209	-68,9%
68 €	Dotations aux amortissements et provisions	109 000	100 000	100 000	0	0,0%
	Dépenses réelles	64 923 893	69 497 399	68 995 966	-501 432	-0,7%
042	Opérations d'ordre entre sections	15 920 886	21 306 452	29 499 387	8 192 935	38,5%
	Dépenses d'ordre	15 920 886	21 306 452	29 499 387	8 192 935	38,5%
	TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	80 844 779	90 803 851	98 495 354	7 691 503	8,5%

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 68 995 966 € en 2023 en diminution de – 0,7 % par rapport à l'exercice 2022.

Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres entre le compte financier unique 2023 et le compte financier unique 2022 sont présentées ci-après.

- les charges à caractère général

Second poste de dépenses de la section de fonctionnement, ce chapitre regroupe l'ensemble des charges liées à la structure (énergie, maintenance, assurances, impôts et taxes, charges locatives...), ainsi que celles liées à l'activité (prestations de services, achats de petits équipements, alimentation, frais d'affranchissement et de télécommunications...).

Ce chapitre totalise un montant de dépenses de 14 468 594 € et représente 21,0 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Les charges à caractère général régressent de – 1 630 729 € par rapport au compte financier unique 2022.

Aussi, les principaux postes impactés sont les suivants :

- 60612 « Energie - Electricité » : - 890 501 €, suite à la baisse des prix et à la maîtrise des consommations,
- 60621 « Combustibles » : - 973 496 €, suite à la forte baisse des prix observée en 2023,

- les charges de personnel

Les charges de personnel représentent le principal poste de dépenses réelles de la section de fonctionnement (56,2%).

Grâce à la politique d'optimisation et de rationalisation de la masse salariale mise en place, l'augmentation des charges de personnel a été contenue à +2,3 % par rapport à l'exercice 2022 malgré notamment la revalorisation des grilles de rémunération en mai 2023, l'augmentation du point d'indice de + 1,5 % à compter du 1^{er} juillet 2023 et du SMIC de + 1,13 % et le glissement vieillesse technicité.

- les atténuations de produits

Ce chapitre enregistre le montant de l'attribution de compensation versée à la Métropole et le prélèvement dû au titre de la loi SRU.

Ce poste de dépenses est en baisse de – 12,3 % compte tenu du remboursement de l'acompte perçu au titre de la dotation pour la compensation de perte de recettes fiscales 2021 soit un montant de 549 406 € en 2022 et de la diminution du prélèvement dû au titre de la loi SRU d'un montant de 541 916 € en 2023 en baisse de 207 666 € par rapport à 2022.

- les autres charges de gestion courante

Elles représentent 15,3% des dépenses réelles de fonctionnement et comprennent principalement les subventions aux associations (2 790 877 €) et les subventions d'équilibre versées aux budgets du CCAS (6 000 000 €) et de la Caisse des Ecoles (345 000 €).

- les charges financières

Les charges financières s'élèvent à 469 503 € et représentent 0,7 % des dépenses réelles de fonctionnement.

Elles sont en augmentation de 49,1 % ; en corrélation avec la hausse des taux d'intérêts.

- les autres charges de fonctionnement

Ce poste intègre :

- les charges exceptionnelles pour un montant de 20 849 €,
- les dotations aux amortissements et provisions soit 100 000 €.

2. Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 103 296 325 €. Elles progressent fortement de + 21,3 % par rapport au compte financier unique 2022.

Le tableau ci-dessous retrace l'évolution des différents chapitres par rapport au compte financier unique 2022 :

		CA 2021	CFU 2022	CFU 2023	Ecart	%
70	Produits des services et du domaine	5 717 410	6 344 238	6 334 605	-9 633	-0,2%
13	Atténuation de produits	44 952	100 925	19 099	-81 826	-81,1%
73	Impôts et taxes	1 834 924	2 229 110	1 937 065	-292 044	-13,1%
731	Fiscalité locale	56 096 390	58 621 135	62 066 275	3 445 140	5,9%
74	Dotations et participations	13 502 745	11 064 597	11 161 922	97 324	0,9%
75	Autres produits gestion courante	900 707	1 566 886	1 834 816	267 931	17,1%
78	Reprise sur amortissements et provisions	30 503	54 748	63 456	8 708	15,9%
77	Produits exceptionnels	6 344 131	5 179 631	19 879 087	14 699 455	283,8%
	Recettes réelles	84 471 761	85 161 270	103 296 325	18 135 055	21,3%
042	Opérations d'ordre entre sections	7 363 362	13 479 200	6 825 875	-6 653 326	-49,4%
	Recettes d'ordre	7 363 362	13 479 200	6 825 875	-6 653 326	-49,4%
002	Excédent reporté	11 710 890	14 965 162	12 925 974	-2 039 188	-13,6%
	TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	103 546 013	113 605 632	123 048 174	9 442 542	8,3%

Les principales variations enregistrées sur les différents chapitres sont présentées ci-après.

- Fiscalité locale

Les produits issus de la fiscalité locale s'établissent à 62 066 275 €, représentent 60,1 % des recettes réelles de fonctionnement de la Ville et progressent de + 5,9 % en 2023.

Principales ressources de la Ville, les produits des impôts directs, soit 52 445 162 €, ont fortement progressé en 2023 (+ 4 078 309 €) suite à la revalorisation des bases fiscales de + 7,1 % décidée dans le cadre de la loi de Finances.

Par ailleurs, les autres produits issus de la fiscalité locale, d'un montant de 9 621 112 €, sont en baisse de – 633 168 € par rapport à l'exercice 2022.

Les principales variations de ces produits sont les suivantes :

- Droits de mutation : 4 816 796 € soit – 1 405 966 €,

En 2023, la Ville a perçu 4,81 millions d'euros de droits de mutation en fort retrait par rapport à 2022, compte tenu du ralentissement du marché immobilier.

- Prélèvement communal sur le produit des jeux : + 145 975 €,

Le produit issu du prélèvement communal d'un montant de 1 581 688 € sur le produit des Jeux du Casino a augmenté par rapport à l'exercice 2022.

- Droits de place : + 34 705 €

Le niveau de ces recettes a retrouvé son niveau de 2019.

- Impôts et taxes

Ces recettes d'un montant de 1 937 065 € sont en diminution de – 13,1 % par rapport à l'exercice 2022.

Cette variation s'explique par les diminutions de la dotation de solidarité communautaire (- 3 248 €) et du fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales (- 44 906 €) et par l'encaissement en 2022 d'un produit de 301 062 € au titre de la taxe forfaitaire sur les cessions à titre onéreux de terrains devenus constructibles versé par les services fiscaux à tort.

- Dotations et participations

En 2023, l'ensemble des dotations et participations, représentant 10,8 % des recettes réelles de fonctionnement, s'élève à 11 161 922 € soit une hausse de 97 324 € par rapport à l'exercice 2022.

Les principaux produits sont les suivants :

- Dotation Globale de Fonctionnement : 6 686 984 €, soit – 35 200 €,
- Dotations de compensation : 347 060 €, soit + 26 566 € suite à l'augmentation des compensations versées par l'Etat au titre des exonérations de taxes foncières,
- Subventions et participations : 2 310 929 €, soit + 175 413 €.

- Produits des services et du domaine

Le produit des services et du domaine s'élève à un montant de 6 344 605 €, soit une baisse de – 0,2 % par rapport à 2022.

Sur l'exercice 2023, on observe :

- une hausse des recettes liées au complexe aquatique soit + 88 169 €,
- une augmentation des recettes liés à la vente de repas (scolaires, périscolaires, portage à domicile) soit + 159 258 €,
- une diminution des recettes liés aux droits de stationnement en lien avec la politique d'exonération mise en place soit – 115 858 €,
- une diminution des remboursements liés au personnel communal mis à disposition soit – 54 624 €.

- Les produits exceptionnels

Les produits exceptionnels d'un montant de 19 879 087 € représentent 19,2 % des recettes réelles de fonctionnement.

Notamment, ce chapitre comptabilise les produits des cessions pour un montant de 19 879 087 € en 2023 qui inclut la vente de plusieurs résidences de logements sociaux pour un montant de 13,6 M€.

Il convient de préciser que les prévisions budgétaires relatives aux cessions s'inscrivent en recettes d'investissement (chapitre 024).

Sur ce chapitre ne s'enregistre aucune écriture comptable. L'émission des titres de recettes sur les comptes 775 (chapitre 77), 776, 192 entraîne l'ouverture automatique de crédits en dépense et en recette.

Les écritures de cessions des biens meubles et immeubles génèrent des dépenses d'ordre de fonctionnement et de recettes d'ordre d'investissement, d'une part pour constater la sortie des biens et d'autre part pour transférer la plus ou moins-value en investissement.

- Autres recettes

Les autres recettes sont constituées des atténuations de charges, des autres produits de gestion courante et des reprises sur amortissement et provisions.

Les niveaux d'épargne

Une fois, les niveaux de dépenses et de recettes de fonctionnement connus, nous pouvons procéder au calcul des soldes d'épargne de la commune.

Aussi, la section de fonctionnement doit permettre de dégager un niveau d'épargne brute suffisant pour permettre la couverture du remboursement du capital des emprunts.

Le solde restant constituant l'épargne nette de la collectivité qui correspond au montant disponible pour le financement des investissements de la Ville.

Fonctionnement	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Dépenses réelles	64 923 893	69 497 399	68 995 966
Recettes réelles (hors cessions)	78 463 500	80 006 732	83 417 238
Epargne Brute	13 539 606	10 509 333	14 421 272
Remboursement du capital des emprunts	2 328 400	2 247 697	1 906 623
Epargne nette	11 211 206	8 261 636	12 514 649

On observe un niveau d'épargne brute en augmentation par rapport à l'exercice 2022 et qui s'élève à 14 421 272 €.

Ces résultats s'expliquent par la croissance importante des produits de fonctionnement soutenue notamment par la revalorisation des bases fiscales de +7,1% conjuguée à la diminution des tarifs des énergies qui a neutralisé les autres augmentations subies sur les charges de fonctionnement qui se sont stabilisées à leur niveau de 2022.

Par ailleurs, l'épargne nette s'établit à 12 514 649 € pour l'exercice 2023, également en augmentation par rapport à l'exercice précédent.

III – SECTION D'INVESTISSEMENT

1. Les dépenses d'investissement

En 2023, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 23 903 473 €.

		CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
16	Rbt capital d'emprunts	2 330 915	2 252 004	1 938 682
	Equipement Brut	16 767 775	16 485 073	18 025 646
20	Immobilisations incorporelles	284 811	463 165	580 614
204	Subventions d'équipement versées	7 422 582	7 844 155	8 208 528
21	Acquisition mobilier et immobilier	6 526 941	6 104 719	7 361 213
23	Travaux hors Autorisations de programme	80 213	1 658 395	1 812 153
	Autorisations de programme	2 453 227	414 639	63 138
0701	Collégiale Saint Paul	1 062	0	0
1601	Musée des cultures et du paysage	1 807 127	362 356	63 138
1602	Restauration site Olbia	505 841	52 283	0
1701	Réhabilitation de la base nautique du Port	128 915	0	0
1702	Rénovation maison du commandant Porquerolles	10 283	0	0
1801	Conduite d'opération secteur des Rougières	0	0	0
10	Dotations, fonds divers	885 156	2 484	11 039
13	Subventions d'investissement	0	0	174 624
27	Immobilisations financières	0	0	0
45	Opérations pour le compte de tiers	2 432 750	2 188 449	3 753 482
020	Dépenses imprévues	0	0	0
	TOTAL DEP REELLES	22 416 596	20 928 010	23 903 473
001	DEFICIT REPORTE	7 907 777	4 458 196	3 381 066
040	Opérations d'ordre entre section	7 363 362	13 479 200	6 825 875
041	Opérations patrimoniales	143 519	153	38 219
	TOTAL DEP D'ORDRE	7 506 881	13 479 353	6 864 094
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	37 831 253	38 865 559	34 148 632

Pour mémoire, le montant des restes à réaliser de l'exercice 2023 s'élève à 8 982 778 €.

Aussi, la commune, en matière de dépenses d'équipement brut, a poursuivi ses efforts d'investissement avec un montant dépensé de 18 025 646 € en 2023.

- Les études et projets structurants

Ces dépenses s'élèvent à 8 852 280 € et comprennent les opérations suivantes notamment financés par l'attribution de compensation :

- Finalisation des travaux du Club House André Pujade au Stade André Véraan,
- Installation d'ombrières photovoltaïques sur le parking de la piscine,
- Etudes pour la restauration de l'Eglise Anglicane Costebelle,
- Etudes pour la création d'un espace muséal sur le site archéologique d'Olbia,
- Travaux de sécurisation de l'Espace 3000 et procédure de réhabilitation,
- Etudes relatives aux aménagements en lien avec la création du Port Pothuau,
- Travaux sur réseaux pluviaux (notamment Montée de Noailles, Boulevard Matignon, chemin du Fenouillet),
- Travaux de reprise du mur de soutènement Allée Marie des Lions,
- Première phase des travaux de requalification des Boulevards Orient, Mistral et Chateaubriand,
- Aménagements de voirie en lien avec l'opération de la Crestade (rues des citronniers, Passerone, St- Vincent),
- Aménagements Avenue de Toulon (phase 1),
- Requalification de l'avenue Gambetta (phase 1 et démarrage de la phase 2),
- Requalification du jardin Denis
- Aménagement d'un parking au Pyanet,
- Aménagement du Rond-point des nations unies,
- Création ou réaménagement d'aires de jeux (Val des Rougières, La Marquise, Porquerolles, Place Wolf, Olbius Riquier)

- Les acquisitions et les travaux d'amélioration du patrimoine

Ces dépenses s'élèvent à 9 173 366 € et comprennent notamment :

- Bâtiments administratifs et scolaires, amélioration, rénovation énergétique, remplacement des chaudières,
- Projet "Cour Oasis" de renaturation de la cour d'école de Godillot,
- Aménagement de l'école de l'Almanarre (Phase 1)
- Remise aux normes des réseaux hydrocarbures du CTM,
- Acquisition foncière sur la zone des Rougières (réserve foncière pour un équipement public),
- Travaux de rénovation du gymnase des Rougières,
- Travaux d'amélioration de la Piscine,
- Aménagement d'une salle de boxe (Bonvicini).

2. Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement sont constituées essentiellement de ressources propres (F.C.T.V.A., produits de cessions, excédents de fonctionnement capitalisé...) et de subventions d'investissement s'élèvent à un montant de 17 288 914 €.

		CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
10	Dotations et fonds divers et réserves	13 676 111	9 431 324	11 223 034
13	Subv d'Investissement et Amendes de police	1 191 764	2 247 360	2 280 873
16	Emprunts	8 028	736	31 525
20	Immobilisations corporelles	0	0	0
21	Immobilisations incorporelles	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	310 019	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0
45	Opérations pour le compte de tiers	2 432 750	2 188 449	3 753 482
024	Produits de cessions	0	0	0
TOTAL REC REELLES		17 308 653	14 177 888	17 288 914
001	EXCEDENT REPORTE	0	0	0
021	Virement de la section fonctionnement	0	0	0
040	Opérations d'ordre entre section	15 920 886	21 306 452	29 499 387
041	Opérations patrimoniales	143 519	153	38 219
TOTAL REC D'ORDRE		16 064 405	21 306 605	29 537 607
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENTS		33 373 058	35 484 494	46 826 521

- Les ressources propres

- Le Fonds de Compensation de la T.V.A. (F.C.T.V.A.) est le reversement d'une partie de la T.V.A. payée pour des opérations d'investissement. Le montant perçu en 2023 est de 1 067 027 €.
- La Taxe d'aménagement est due par les contribuables lors des opérations d'aménagement ou de construction nécessitant une autorisation d'urbanisme. Le produit de cette taxe (qui est reversée à hauteur de 50 % par la Métropole à la Ville) est de 240 200 € en 2023.

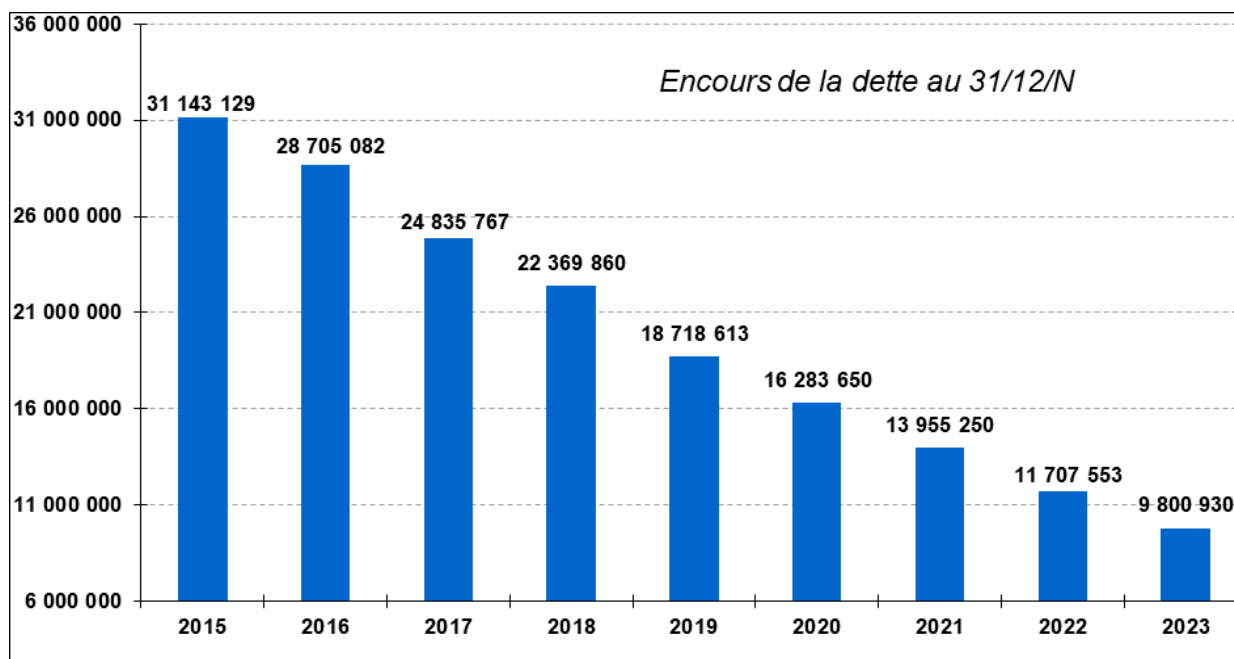
- Les subventions d'investissement

Le montant total des subventions d'investissement perçues en 2023 s'élève à 2 280 872 € et comprend notamment 502 373 € du Conseil Départemental, 941 147 € du Conseil Régional et 369 025 € de fonds de concours métropolitain.

IV – ENDETTEMENT COMMUNAL

En 2023, la Ville a poursuivi sa politique de désendettement, sans recours à de nouveaux emprunts pour financer ses projets structurants.

Aussi, dans le prolongement des exercices précédents depuis 2015, l'encours de la dette a continué à décroître en 2023 pour s'établir à 9 800 930 €.



La capacité de désendettement s'établit à 0,68 an en 2023 contre 1,11 an en 2022.

	CA 2021	CFU 2022	CFU 2023
Encours de dette au 31/12	13 955 250	11 707 553	9 800 930
Epargne brute	13 539 606	10 509 333	14 421 272
Capacité de désendettement	1,03	1,11	0,68